



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question écrite n° 80002

Texte de la question

M. Frédéric Reiss attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les conclusions de l'enquête menée par l'institut Randstad et l'Observatoire du fait religieux en entreprise (Ofre), menée pour la 3e année consécutive. Près d'un cadre dirigeant sur quatre est aujourd'hui régulièrement confronté à la religion en entreprise, contre 12 % en 2014. Quant aux cas conflictuels, s'ils restent minoritaires, ils ont néanmoins doublé en un an. Les problématiques les plus fréquentes portent sur les demandes d'absence pour une fête religieuse, le port ostentatoire d'un signe religieux, les demandes d'aménagement d'horaires. Plus rares, les demandes de prière pendant les pauses, voire pendant le temps de travail, le refus de travailler avec une femme, ou de faire sa visite médicale avec une femme médecin. Les situations peuvent être difficiles à gérer, plus de 60 % des entrepreneurs craignant les menaces d'accusation de racisme ou de discrimination, la remise en cause de la légitimité de l'entreprise et/ou du manager. Les cas conflictuels ont triplé par rapport à 2013, même si une grande majorité se règle en interne. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il compte prendre afin de faire respecter non seulement l'égalité entre tous les salariés mais aussi et surtout les valeurs républicaines.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Reiss](#)

Circonscription : Bas-Rhin (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80002

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mai 2015](#), page 3738

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)